

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 23 (1931)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Économie sociale

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

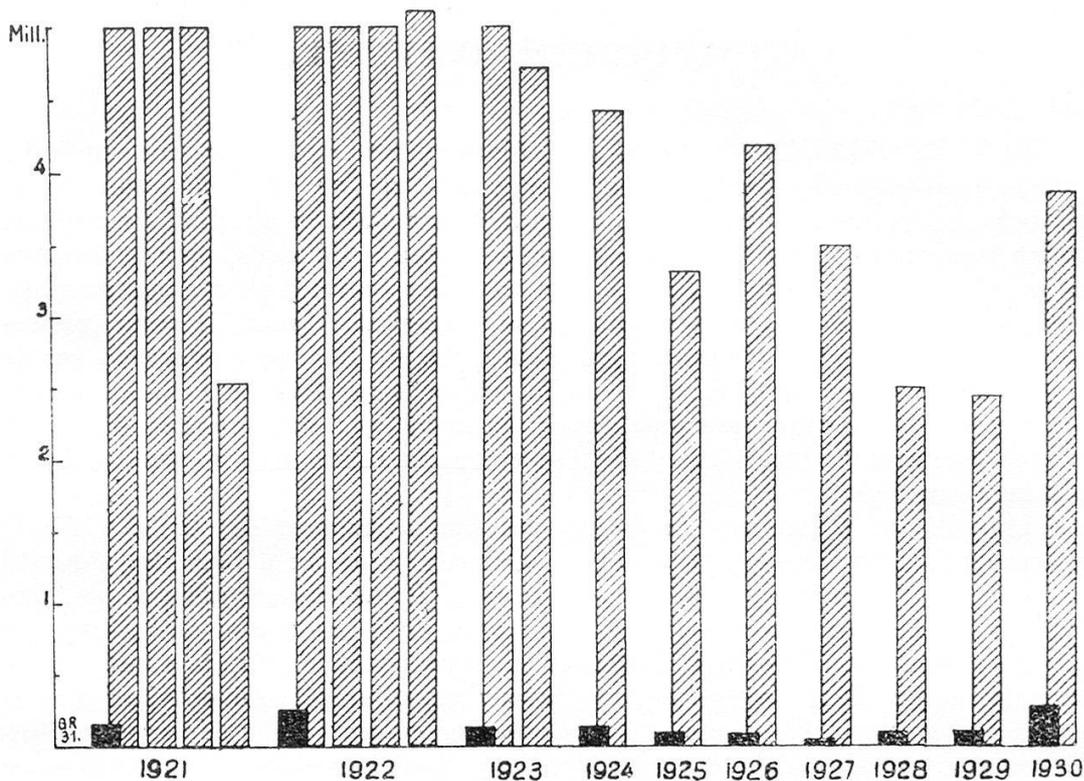
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Les colonnes avec les hachures représentent les journées de travail perdues par suite de chômage, celles en noir représentent les journées de travail perdues par suite de grèves.

## Economie sociale.

### Un départ regretté.

La démission de M. Pfister, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail nous a causé une grande surprise et des regrets non moins grands. L'Union syndicale suisse se félicitait de pouvoir entretenir avec M. Pfister, d'excellents rapports, grâce à la courtoisie et à la bienveillance dont il a toujours usé envers nous. Directeur d'un important office où venaient fatalement converger des intérêts contradictoires, M. Pfister s'est toujours efforcé de comprendre les uns et les autres et a cherché à les concilier par d'heureuses suggestions. Nous ne pouvons que rendre hommage à sa loyauté et à sa franchise.

Au lendemain de la période mouvementée de l'après-guerre, M. Pfister fut appelé par M. Schulthess, à prendre la direction des questions du travail au Département de l'économie publique. Il présida à la création de l'Office fédéral du travail, qui depuis une année environ s'est transformé en Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, par suite de la fusion avec la division de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

La nomination de M. Pfister au poste qu'il a occupé durant de longues années s'est avérée des plus heureuses et actuellement nous ne pouvons que vivement regretter son départ.

Nous souhaitons à M. Pfister d'obtenir pleine satisfaction dans sa nouvelle carrière et nous espérons que son successeur saura faire preuve d'autant de savoir faire et d'objectivité.

C. S.